RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01332
Numéro SIREN : 383 604 261
Nom ou dénomination : ALL SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009734



ALL SYSTEMS
Société par actions simplifiée
Au capital de 166 700 €
Siège social : 29 BOULEVARD DE L'EUROPE
38170 SEYSSINET PARISET
383 604 261 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 JUILLET 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
ET LE VINGT JUILLET,
A DIX-HUIT HEURES

La société ALABASTER, Société par actions simplifiée au capital de 166 700 €, dont le siège social est situé au 9 Boulevard d'Auteuil, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, propriétaire de la totalité des 1 667 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société SAS ALL SYSTEMS, associé unique de ladite Société, représentée par Monsieur Jean-Pierre SIMON,

- **A préalablement exposé ce qui suit :**

En date du 21 juin 2017, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Jacques PINTO, devant se terminer avec l'exercice clos au 31 décembre 2016, n'a pas été renouvelé.

En date du 19 mai 2011, le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Bernard PUGNIER, devant se terminer avec l'exercice clos au 31 décembre 2010, n'a pas été renouvelé.

- **A pris les décisions suivantes :**

Non renouvellement de Monsieur Jacques PINTO aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Non renouvellement de Monsieur Bernard PUGNIER aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte qu'il n'a pas été procédé au renouvellement de Monsieur Jacques PINTO aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et constate en conséquence l'échéance dudit mandat.

L'associé unique indique qu'en vertu de l'article 21 des statuts de la société ALL SYSTEMS, il n'est pas tenu de prévoir la nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes titulaire.

DEUXIEME DECISION

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte qu'il n'a pas été procédé au renouvellement de Monsieur Bernard PUGNIER aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et constate en conséquence l'échéance dudit mandat.

L'associé unique indique qu'en vertu de l'article 21 des statuts de la société ALL SYSTEMS, il n'est pas tenu de prévoir la nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes suppléant.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate que restant à ce poste :

- Monsieur Alain GAUDUCHON en tant que Commissaire aux Comptes titulaire
- Monsieur Éric CERVERA, en tant que Commissaires aux Comptes suppléant

tous deux nommés par l'Assemblée Générale du 21 juin 2017 pour une période de 6 ans devant se terminer avec l'exercice clos au 31 décembre 2022.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signe le présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Pierre SIMON

